SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

109

Nombre de membres :
en exercice : 46
présents : 29
représentés : 3
votants : 32

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 19 octobre 2026
DELIBERATION N°2026-58

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 5 octobre 2026

Collège du Département de la Haute-Vienne							
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
M. VEYRIRAS Stéphane	P	*M. DESTRUHAUT Stéphane*		Mme LALOGE Marlène	A	*Mme GUILHAT-BARRET Véronique*	
Mme SELLES Amandine	A	*Mme PLAZZI Monique*		M. ALLARD Pierre	P	*M. GERAUDIE Ludovic*	
Mme TROUBAT Bernadette	P	*M. BEGOUT Gilles*		Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle	A	*Mme MORIZIO Annick*	
Mme LARDY Brigitte	A	*M. BOISSERIE François*		M. JOUANNY Alain	A	*M. ESCURE Fabrice*	
M. RAYMONDAUD Yves	P	*M. NOUHAUD Jean-Louis*		Mme TUYERAS Sylvie	A	*Mme PAULET Valérie*	
Mme ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	A	*Mme BOURDEAU Cécile*		M. MALET Patrick	A	*M. PIRONNEAU Pascal*	
M. CUBERTAFOND Michel	P	*M. BOST Jean-Marie*		Mme GENTIL Sarah	A	*Mme MANUS Lydie*	P
M. BUSSIERE Pascal	P	*M. LARCHER Sébastien*					
Collège des groupements de communes							
CC Briance Combade				**CC de Noblat**			
M. FORESTIER Joël	A	*Mme QUICHAUD Laurence*	P	Mme ROUCHUT Josiane	A	*Mme VERGNE Eliane*	
M. TURLAN Thierry	A	*Mme BURIN Christine*	P	M. GRENAILLE Romain Bérenger	A	*M. LEMASSON Lionel*	P
CC Gartempe Saint Pardoux				**CC Ouest Limousin**			
M. SEMAVOINE Fabien	P	*M. RIFFAUD Gérard*		M. LACROIX Jacques	P	*M. DARFEUILLES Charles-Antoine*	
M. PELLEGRINI Bruno	P	*M. BODAK Cédric*		Mme DE MONTCALM Anne-Marie	P	*M. LATHIERE Jean-Claude*	
CC Portes de Vassivière				**CC Pays de Nexon Monts de Châlus**			
M. ECHASSERIEAU Vincent	P	*M. LEBLANC Christian*		M. CARPE Jean-Christophe	A	*M. TESSIER Anthony*	
Mme GORGE Christine	P	*M. DELEFOSSE Laurent*		M. GATARD Ludovic	A	*Mme MASSY Valérie*	
CC Val de Vienne				**CC ELAN**			
M. BARRY Philippe	A	*M. BARRIERE Rémy*		M. AUZEMERY Alain	P	*M. BIERI Alain*	
M. DELOMENIE Sébastien	P	*Mme CORGNE Elodie*		Mme BRUNET CARPE Chloé	P	*Mme NARDOUT Lise*	
M. FAUCHER Thierry	A	*M. PETILLON Pierre*		M. POULET Jean-Paul	A	*M. MAITRE Franck*	
CC Haut Limousin en Marche				Mme PERIGNON Valérie	P	*M. CHAPOULIE Jacques*	
M. OVAN Nicolas	P	*Mme FOURRIER Laurianne*		**CC Porte Océane du Limousin**			
Mme PAILLER Delphine	P	*M. DUBAUD Jean-François*		M. BEAUDET Hervé	A	*M. FAVRAUD Alain*	
M. BONNEFOUS Jean-Paul	A	*M. REBEYRAT Frédéric*		M. VARACHAUD Pierre	P	*Mme NOEL-PARPEIX Valérie*	
Mme KASIKCI Yveline	A	*M. HURBE Frédéric*		M. HABRIAS Fabien	A	*Mme CALENDREAU Laëtitia*	P
SICTOM Sud Haute-Vienne				M. GRANET Jean-Pierre	P	*M. SARRE Guillaume*	
M. LAGORCE Edmond	P	*M. SAUTOUR Alain*	P				
M. JOUANNETAUD Patrick	P	*M. DEMARS Denis*	P				
M. LAVOREL Eric	A	*Mme ROUGERIE Isabelle*					
Mme BONNETAUD Angélique	P	*Mme TERREFOND Agnès*					
	P	Délégué présent	A	Délégué absent	P	Délégué suppléant présent sans droit de vote	

Procurations : M. POULET à M. AUZEMERY, M. BARRY à M. DELOMENIE et M. LAVOREL à M. LAGORCE au titre du collège des groupements de communes.
Mme GENTIL à M. BUSSIERE et Mme LARDY à Mme TROUBAT au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RAYMONDAUD

Objet : Montant des bons cadeaux des agents 2026

Vu le CGCT ;

Considérant la délibération du Comité syndical du SYDED Haute-Vienne n°2025-13 du 19 mars 2025 révisant le montant des bons cadeaux sous forme de chèques CADHOC 2025 au bénéfice des agents post contrôle URSSAF ;

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_58-DE

Considérant la possibilité que le SYDED règle directement à l'URSSAF les cotisations dûes au titre desdits bons cadeaux à compter de 2026 ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 15 septembre 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **de définir la valeur faciale des chèques CADHOC 2026 comme suit :**
 - **pour les agents : 40 euros,**
 - **pour les enfants du personnel jusqu'à 12 ans inclus : 35 euros ;**

- **de reconduire les valeurs faciales ci-dessus pour les années suivantes sauf si celles-ci devaient être révisées par la présente assemblée délibérante ;**

- **de donner mandat à Monsieur le Président pour prendre tous les actes nécessaires à l'attribution des chèques CADHOC au mois de décembre 2026 et les années suivantes le cas échéant.**

VOTE :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

➔ **UNANIMITE**

Fait et délibéré à PANAZOL,

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets - SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2026.10.22 09:32:44 +02'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_58-DE